



**Dossier de candidature pour le 4^e
"Recueil des belles pratiques et bons usages
en matière d'accessibilité de la Cité"**

Acte de candidature

Nom de l'organisme candidat (collectivité territoriale, entreprise, association, etc.) :
.....

Nom et fonction du responsable de la candidature :
.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

Fax : Courriel :

Adresse de la réalisation ou territoire d'intervention :

Noms, fonctions et coordonnées des partenaires impliqués dans le projet (équipe de maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, bureau d'études ou entreprise, maître d'ouvrage, etc.) :

Partenaire 1 :

Partenaire 2 :

Partenaire 3 :

Partenaire 4 :

Partenaire 5 :

J'accepte que mon dossier soit présenté devant le comité national (si sélection au niveau départemental) et que tous les éléments produits fassent l'objet d'une diffusion et d'une reproduction. Je m'engage également à fournir tous éléments supplémentaires permettant sa publication détaillée au « recueil des belles pratiques et des bons usages ».

Date et signature

Éléments constitutifs du dossier

A – Contexte global

Donnez ici, en une page maximum :

1. les éléments de contexte (géographique, institutionnel, architectural, social, technique, financier, démographique, etc.) que vous jugez utiles ou nécessaires à la compréhension de la réalisation ou de la démarche présentée,
2. la présentation des grandes caractéristiques de l'opération d'aménagement (renouvellement urbain ou opération nouvelle, localisation et superficie de l'opération, nombre et types de logements, d'espaces publics, d'équipements...)

B – La prise en compte de l'accessibilité

En deux pages maximum, précisez en quoi l'opération d'aménagement permet de répondre aux enjeux d'accessibilité.

L'appel à candidature concerne des opérations d'aménagement d'ensemble. Toutefois, n'hésitez pas à mentionner toute démarche ponctuelle associée qui améliorerait l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne du déplacement. Par exemple : présence d'un établissement recevant du public ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité, présence d'un point d'arrêt de transports en commun accessible, etc.

Pensez à détailler les éléments techniques mais également les éléments organisationnels (partenaires impliqués, concertation, etc.) et financiers (coût global, participation de chaque partenaire, etc.) qui ont permis d'aboutir à la mise en œuvre du projet.

C – Les points forts de la réalisation, au-delà de l'amélioration de l'accessibilité

Bien que l'amélioration de l'accessibilité constitue le cœur des préoccupations de cet appel à candidature, merci d'indiquer, en une page maximum, les autres « points forts » de votre opération d'aménagement. Par exemple : concertation et gouvernance, qualité urbaine et paysagère, sobriété des aménagements et maîtrise des coûts, etc.

Conclusion

Ecrivez en quelques lignes le texte de présentation de votre réalisation que vous voudriez voir retenue lors de la publication du « Recueil des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la Cité »

Pièces à joindre au dossier de candidature :

- photos (au maximum 20, sauf si réalisation d'envergure, de résolution 300 dpi avec, si cela est possible, des photos avant et après la réalisation)

Recueil des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la Cité

4^e appel à projet

En 2011, un recueil des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la Cité a été initié. Devant son succès, cette démarche a été renouvelée en 2013 et 2016. Les réalisations les plus remarquables ont été rassemblées dans des recueils « florilège » largement diffusés sur les sites MTES et MCTRCT.

Pour cette 4^e édition, il importe de poursuivre la collecte et la communication de belles réalisations tout en veillant à élargir le champ de celles-ci. Les recueils de 2011, 2013 et 2016 ciblaient des réalisations dans les domaines du logement, des ERP, des transports, de la voirie et des espaces publics, au travers de bonnes solutions qui déployées avec un faible coût ont un impact fort sur la qualité de la vie, mais aussi au travers d'aménagement permettant de revitaliser des centres-bourgs de moins de 10 000 habitants.

Pour le recueil de 2019, sont recherchées les opérations d'aménagement ou de revitalisation de centre-bourgs, centre-villes ou de quartiers qui soient exemplaires par leur prise en compte de l'enjeu de l'accessibilité.

Ces opérations devront également être pertinentes au regard des autres enjeux de l'aménagement durable (qualité urbaine et paysagère, gouvernance, etc.).

Les opérations recherchées doivent être plus avancées que le stade projet ; elles doivent déjà comporter des réalisations exceptionnelles.

Les collectivités territoriales seront réparties en trois catégories :

- ▶ communes ou établissements public de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants
- ▶ communes ou établissements public de coopération intercommunale de 10 000 à 50 000 habitants
- ▶ communes ou établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants

Les réalisations les plus remarquables trouveront naturellement leur place dans le « Recueil 2019 des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la Cité ».

Les dossiers de candidatures sont à adresser au plus tard le 31 septembre 2019 à la DMA par voie électronique à dma.sg@developpement-durable.gouv.fr